

Grandes cultures

Picardie

N° 30

11 septembre 2012

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale ; celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle.

■ **COLZA : 50 % au stade levée – être vigilant sur altise et limace**

COLZA

STADES

25 parcelles ont été observées cette semaine. Plus de la moitié sont au stade levée, un quart au stade semis et moins d'un quart au stade B1 (1 feuille développée), voire B2 (2 feuilles développées) pour les semis les plus précoces. Les levées sont en général difficiles et hétérogènes à cause des conditions sèches actuelles.

RAVAGEURS

En colza, il faut être d'autant plus attentif sur les premiers stades, notamment vis-à-vis des limaces et altises.

Altises

Des morsures de grosses et de petites altises ont été observées sur 2 parcelles, à hauteur de 10 à 25% sur les plantes.

Seuil de nuisibilité des altises adultes : 80 % de pieds avec morsures d'altises ou ¼ de la surface foliaire détruite de la levée au stade 3 feuilles

Ces insectes provoquent des morsures circulaires de 1 à 2 mm de diamètre, perforantes ou non dans les cotylédons et les jeunes feuilles (cf. BSV précédent).

Limaces

Peu de limaces ont été observées encore. Mais il faut être vigilant à partir de la levée.

Seuil de nuisibilité : 1 à 2 limaces /m². Le colza est sensible jusqu'au stade 3-4 feuilles.

La dynamique de végétation est à prendre en compte, avec des attaques plus problématiques sur des colzas peu poussants que sur des plantes en pleine croissance.

Pucerons verts

Des **pucerons verts du navet** ont été observés sur 2 parcelles, sans dépassement du seuil de nuisibilité

Seuil de nuisibilité : 20% des plantes porteuses de pucerons sur la période levée jusqu'à 6 semaines après la levée.

Disposez dès à présent vos pièges

Dès le semis de colza effectué, disposez **une cuvette enterrée au ras du sol** (pour capture de la grosse altise) **ET une cuvette jaune qui suivra la hauteur de végétation** (pour capture petite altise, tenthrède de la rave et charançon du bourgeon terminal principalement).

Ces cuvettes doivent être disposées à environ 10m de la bordure et dans la mesure du possible à proximité d'un ancien champ de colza. **Remplir les cuvettes** avec environ 1litre d'eau additionnée de **quelques gouttes de mouillant** (type liquide vaisselle, par exemple). Relever vos cuvettes au minimum une fois par semaine. Renouveler l'eau régulièrement (conseil : mettre un bidon non coloré à proximité).

Pour la **capture de limaces**, de la levée à 4 feuilles, disposez 4 bâches de 0,25m².

Humidifier le sol sous les bâches et ne pas mettre d'appâts.

De préférence, les disposer la veille au soir et les relever le lendemain matin.

Changer la position des bâches à chaque fois.

Bulletin édité sur la base des observations réalisées par les partenaires du réseau Picardie : Acolyance, Agora, Arvalis, Asel Agri services du Laonnais, BASF Agro, Calipso, Calira, Capseine, Capsom, CERFrance 60, Cerena, les CETAS 02, les CETAS 80, Cetiom, Chambres d'Agriculture de l'Aisne, de l'Oise, de la Somme, Vivescia, Ets Compas, Coop de Milly sur Thérain, Ets Bordage, Ets Bully, Ets Charpentier, FREDON Picardie, Ets Bitz, Ets Hubau, INRA, ITB 02-60-80, ITL, Lin2000, Maison familiale de Flixecourt, Maison familiale de Villers Bocage, Noriap, Sanaterra, St Louis Sucre, le SRALPicardie, Syngenta Seeds, Tereos, Ucac, Unéal, Linea, Valfrance, Van Robaey Frères, M. Bertrand Pochart, M. Bruno Barreau, M. Alain Bécue, M. Vincent GUYOT, RAGT Semences, Etablissements LEPICARD, Textilin.

Bulletin rédigé par les animateurs régionaux des filières : **Céréales** : F. Dumoulin - Chambre d'Agriculture de l'Oise et E. Gagliardi - Arvalis Institut du Végétal. **Colza** : A. Vanboxsom - Cetiom M. Roux Duparque - Chambre d'Agriculture de l'Aisne. **Maïs** : V. Duval - Fredon Picardie et B. Carpentier - Arvalis Institut du Végétal. **Protéagineux** : V. Duval - Fredon Picardie et A. Tournier - Chambre d'Ag. de l'Aisne. **Lin** : H. Georges - Chambre d'Agriculture de la Somme et F. Gorrias - ITL. **Betteraves** : Ch. Chatain - Chambre d'Ag. de l'Oise et F. Courteaux - ITB 02

Directeur de la publication : Hubert DUEZ - Président de la Chambre Régionale d'Agriculture de Picardie - 19 bis rue Alexandre Dumas - 80 000 AMIENS Tél. : 03 22 33 69 00 Fax: 03 22 33 69 99

Publication gratuite, disponible sur les sites Internet www.draaf.picardie.agriculture.gouv.fr et www.chambres-agriculture-picardie.fr - Chambre d'Agriculture de Picardie -

Coordination et renseignements : Renée PREVOST - Tél : 03 22 93 51 20 - E-mail : r.prevost@somme.chambagri.fr. **Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.**